

Version du 07.10.2024 (version originale : 12.12.2022)

*Ceci est une traduction de la version originale allemande.
En cas de doute, la version allemande fait foi.*

Règlement d'études pour la "Formation postgrade en psychologie de la santé" de la Société suisse de psychologie de la santé (SSPsyS) (Curriculum de la SSPsyS)

État: *Le comité de la Société Suisse de Psychologie de la Santé (SSPsyS) décide, après la reconnaissance de la formation postgrade par la FSP le 13.12.2022 :*

Sujet **Art. 1**
¹ La Société Suisse de Psychologie de la Santé (ci-après : SSPsyS) est une association au sens de l'art. 60 du Code civil suisse et a pour but, entre autres, de promouvoir une formation postgrade et postgrade professionnellement fondée dans le domaine de la psychologie de la santé.
² La SSPsyS propose le cursus de formation postgrade individuelle et modulaire "Formation postgrade en psychologie de la santé" (ci-après : cursus SSPsyS). Le curriculum de la SPSY répond aux exigences du règlement de formation postgrade de la FSP et des standards de qualité spécifiques de la FSP pour les formations postgrade en psychologie de la santé (titre de spécialisation FSP) du 08.04.2021.
³ Le présent règlement définit les conditions cadres du curriculum de la SSPsyS.

1. Section : Admission

Conditions préalables **Art. 2**
Peuvent être admis au curriculum de la SSPsyS,

- toute personne ayant suivi avec succès des études universitaires en Suisse dans la branche principale psychologie au niveau master dans une haute école ou
- qui dispose d'un diplôme de formation étranger en psychologie reconnu comme équivalent par la Confédération.
- qui est membre de la SSPsyS.

2. Section : Curriculum de la SSPsyS

Objectif

Art. 3

L'objectif du curriculum de la SSPsyS est de qualifier les personnes en formation postgrade en tant que psychologues de la santé compétents sur le plan professionnel et relationnel, ainsi que de leur permettre d'exercer leur profession sous leur propre responsabilité.

Profil de la profession

Art. 4

¹ Les psychologues de la santé font de la recherche et conseillent, diagnostiquent, interviennent et évaluent dans les domaines de la promotion, du maintien et de la restauration des ressources individuelles, sociales et collectives (p. ex. dans les écoles ou les entreprises), de la prévention des maladies (p. ex. lors de l'élaboration de campagnes visant à réduire le tabagisme), du changement de comportement en matière de santé (p. ex. lors de conseils individuels visant à modifier l'alimentation et à réduire le poids), de la gestion du stress et des maladies ainsi que des facteurs individuels, sociaux et structurels dans l'apparition, le traitement et la réhabilitation des maladies.

² Les psychologues de la santé contribuent également au conseil et à l'accompagnement des personnes malades et de leurs proches, ainsi qu'à l'analyse et à l'amélioration de la pratique de la psychologie de la santé et du système de santé (par exemple, promotion de la communication entre le personnel médical et les patients).

³ Il se fonde sur une compréhension bio-psycho-sociale de la santé, c'est-à-dire qu'il prend en compte les facteurs d'influence biologiques, psychologiques, sociaux et physiques ainsi que leurs interactions mutuelles.

Formation postgrade individuelle et modulaire

Art. 5

Les personnes en formation postgrade accomplissent leurs prestations de formation postgrade dans le domaine du savoir et du savoir-faire, en fonction de leurs priorités individuelles, auprès de différents prestataires de formation postgrade et de manifestations de formation postgrade reconnus par la SSPsyS.

Parties de la formation postgrade et volumes

Art. 6

¹Le curriculum de la SSPsyS se compose des parties suivantes de la formation postgrade :

- a. Connaissances et compétences : 400 unités de 45 minutes chacune.
- b. Activité pratique encadrée en psychologie de la santé : au moins un an à 50% auprès d'un.e employeur.se important pour la santé publique et/ou individuelle ou d'une institution de psychologie de la santé, ou au moins 900 heures dans le cadre d'un projet d'intervention ou de recherche en psychologie de la santé. Si le taux d'occupation est inférieur, la durée est prolongée en conséquence.

- c. Activité réflexive sur la pratique et la théorie:
- Supervision: au moins 150 unités en setting individuel et/ou en groupe.
 - Rapports de cas ou travail de recherche sur la pratique:
 - 3 rapports de cas basés sur des évaluations et des consultations supervisées en psychologie de la santé avec au moins 5 heures de contact avec le client.e par cas (correspond à un total de 150 unités) ou
 - 1 travail de recherche pratique complet, dans lequel une question ouverte de psychologie de la santé est élaborée. Ce travail relie les théories, concepts et méthodes scientifiques de la psychologie de la santé à l'exercice pratique de la psychologie de la santé (correspond à 150 unités).

² Toutes les parties de la formation postgrade sont axées sur le développement des compétences nécessaires à l'exercice de la profession conformément aux normes de qualité spécifiques de la FSP pour les formations postgrade dans le domaine de la psychologie de la santé

Durée

Art. 7

¹ Le curriculum de la SSPsyS dure en général entre deux et six ans.

² La durée des études peut être prolongée à la demande de la personne en formation postgrade auprès de l'organisation de formation postgrade, si des circonstances privées ou professionnelles l'exigent et s'il est garanti que les objectifs du curriculum de la SSPsyS peuvent être atteints malgré la prolongation.

Coûts

Art. 8

Le coût total de la formation postgrade et sa composition ainsi que les taxes pour l'obtention du titre de spécialisation FSP en psychologie de la santé figurent à l'*annexe 1* du présent règlement.

Connaissance et Compétences

Art. 9

¹ Les personnes en formation postgrade peuvent accomplir leurs prestations de formation postgrade dans le domaine des connaissances et du savoir-faire à partir d'un choix de cours reconnus par la SSPsyS.

² Les domaines thématiques dans le domaine "Connaissances et compétences" comprennent :

- I. Bases de la psychologie de la santé (bases psycho-affectives, biologiques, interpersonnelles, socio-culturelles) ;
- II. Les comportements de santé et de maladie, leur évolution et leurs déterminants ;
- III. Modèles et interventions de promotion de la santé et de prévention des maladies ainsi que l'accompagnement des patients* et de leurs proches ;
- IV. Méthodes de recherche et d'intervention dans le domaine de la psychologie de la santé ;

- V. Développement et évaluation des interventions en psychologie de la santé.
- VI. Connaissances de la recherche en psychologie de la santé et leurs implications pour la pratique ;
- VII. Examen critique de l'efficacité, des possibilités et des limites des modèles et méthodes enseignés ;
- VIII. Examen des questions éthiques, du code de déontologie et des obligations professionnelles ;
- IX. Connaissance de base du système de soins de santé ;
- X. Fondements et délimitation des disciplines voisines (p. ex. psychologie clinique, médecine comportementale, économie de la santé, neurosciences, anthropologie de la santé, etc ;)
- XI. Connaissances de base de l'épidémiologie, des causes de maladie et de décès, de l'épidémiologie comportementale et de la biostatistique ;
- XII. Connaissances de base du système juridique, social et d'assurance suisse et de ses institutions

³ Les différents domaines thématiques, y compris leur contenu et leur étendue minimale, sont énumérés dans *l'annexe 2* du présent règlement.

⁴ Les prestataires et les manifestations de formation postgrade reconnus dans le cadre du curriculum de la SSPsyS sont mis à jour en permanence sur le site Internet de la SSPsyS dans un répertoire dynamique des manifestations de formation postgrade reconnues.

Supervision

Art. 10

¹ L'objectif de la supervision est de réfléchir à sa propre activité de psychologue de la santé et de l'améliorer en apprenant.

² En règle générale, les superviseurs.superviseuses doivent remplir les conditions suivantes:

- a. Titre de spécialisation FSP en psychologie de la santé
- b. Expérience professionnelle d'au moins cinq ans en tant que psychologue de la santé après l'achèvement de la formation postgrade.

³ La supervision par des supérieurs hiérarchiques directs ou des mandants est reconnue jusqu'à concurrence de 30 des unités requises. La supervision par des proches n'est pas autorisée.

⁴ Les personnes en formation postgrade peuvent choisir librement parmi la liste des superviseurs.superviseuses reconnus par la SSPsyS. Les exceptions doivent faire l'objet d'une demande écrite préalable.

⁵ La supervision en groupe s'effectue avec au minimum 3 et au maximum 6 personnes en formation postgrade, les membres du groupe étant titulaires d'un diplôme universitaire et au moins 50% des participants étant des psychologues.

Rapports de cas ou travail de recherche pratique

Art. 11

¹ Les personnes en formation postgrade rédigent 3 rapports de cas sur des évaluations et des conseils en psychologie de la santé achevés et supervisés, comprenant chacun au moins 5 heures de contact avec le.la client.e, ou un travail de recherche pratique complet, dans lequel une question ouverte de psychologie de la santé est élaborée. Ce travail relie les théories, concepts et méthodes scientifiques de la psychologie de la santé à l'exercice pratique de la psychologie de la santé.

² Les exigences de forme et de contenu relatives aux rapports de cas et au travail de recherche pratique sont décrites à l'*annexe 3* du présent règlement.

Preuves de performance, procédure d'examen et entretien professionnel

Art. 12

¹ La condition préalable à l'achèvement de la formation postgrade est la preuve que le.la candidat.e a accompli toutes les parties de la formation postgrade (connaissances et savoir-faire, supervision, activité personnelle en psychologie de la santé, rapports de cas ou travail de recherche pratique) et que l'examen final des documents a été effectué par la personne qui préside la commission de formation postgrade. L'évaluation finale se fait en général par le biais d'un entretien professionnel final entre la personne en formation et la personne qui préside la commission de formation postgrade.

² La procédure d'examen ainsi que la forme et le contenu des attestations sont régis par le règlement d'évaluation et d'examen.

Confirmation de fin de formation

Art. 13

¹ La SSPsyS délivre aux personnes en formation postgrade qui peuvent prouver qu'elles ont suivi avec succès l'ensemble de la formation postgrade et qu'elles se sont acquittées de leurs obligations financières, une attestation de fin de formation dans laquelle sont détaillées les parties de la formation postgrade et figurent les évaluations.

² L'attestation de fin de formation porte la date du jour où la dernière prestation d'examen ou de formation postgrade a été fournie.

Titre de spécialisation FSP

Art. 14

¹ Peuvent obtenir le titre de spécialisation FSP de "psychologue spécialiste en psychologie de la santé" les personnes qui

- a. remplit les conditions d'admission à la formation postgrade,
- b. qui peut prouver qu'il a suivi le cursus de formation postgrade dans son intégralité et avec succès,
- c. et qui est membre de la FSP.

² Dans le cadre de la procédure prescrite à cet effet, la SSPsyS fait à la FSP, sur mandat des personnes en formation postgrade, la demande d'octroi du titre de spécialisation FSP en psychologie de la santé.

³ La FSP statue sur la demande et notifie par écrit à la personne en formation la décision concernant l'octroi du titre de spécialisation FSP.

3. Section : Procédure d'admission

Inscription

Art. 15

Les candidatures doivent être adressées par écrit à la SSPsyS.

Dossier de candidature

Art. 16

¹ Les candidats.candidates à une place de formation postgrade soumettent les documents suivants à la SSPsyS :

- Lettre de motivation
- Curriculum vitae (CV)
- Preuves que les conditions d'admission sont remplies
- Preuve du paiement des frais correspondants

² Les pièces justificatives suivantes doivent être fournies pour prouver que les conditions d'admission sont remplies:

- a. Copie du diplôme de fin d'études universitaires en psychologie obtenu en Suisse ou
- b. Attestation de la Commission fédérale des professions de la psychologie concernant l'équivalence du diplôme étranger en psychologie.
- c. Attestation d'affiliation à la SSPsyS

Aptitude

Art. 17

¹ Les candidats.candidates qui remplissent les conditions d'admission sont invités à un entretien d'admission si nécessaire.

² Lors de cet entretien, les motivations pour la formation postgrade sont discutées et l'aptitude générale est évaluée.

Décision

Art. 18

La SSPsyS notifie par écrit au.à la candidat.e sa décision concernant l'admission à la formation postgrade.

Weiterbildungsvertrag

Art. 19

¹ Après l'admission au curriculum de la SSPsyS, la SSPsyS conclut un contrat de formation postgrade écrit avec le.la candidat.e.

² Il n'existe pas de relation contractuelle entre les personnes en formation postgrade et la FSP, qui a reconnu le curriculum de la SSPsyS.

4. Section : Prise en compte des acquis de la formation postgrade

Principe de base

Art. 20

¹ Les prestations de formation postgrade accomplies par les personnes en formation postgrade en dehors du curriculum de la SSPsyS peuvent être validées sur demande des personnes en formation postgrade, s'il est garanti que l'ensemble des parties de la formation postgrade se complètent entièrement du point de vue quantitatif et du contenu et que les objectifs du curriculum de la SSPsyS sont atteints.

² La SSPsyS notifie sa décision par écrit au candidat.e

³ Il n'existe aucun droit à la prise en compte d'une prestation de formation postgrade.

5. Section : Accompagnement, soutien et documentation

Support

Art. 21

¹ La personne qui préside la commission de formation postgrade organise au besoin un entretien de bilan avec les personnes en formation postgrade pendant la formation postgrade, au cours duquel les questions relatives à l'état actuel et à la planification de la formation postgrade sont abordées en commun.

² Les personnes en formation postgrade peuvent en outre s'adresser à tout moment par téléphone ou par e-mail à la personne qui préside la commission de formation postgrade. En cas de besoin, il est également possible de convenir de rendez-vous individuels.

Journal de bord/certificats de formation postgrade

Art. 22

¹ Les personnes en formation postgrade documentent les parties de la formation postgrade qu'elles ont suivies avec succès (connaissances et savoir-faire, activité personnelle en psychologie de la santé, supervision, rapports de cas ou travail de recherche pratique) dans leur journal de bord et se font délivrer des attestations de performance pour ces parties par les enseignants compétents.

² Les attestations de performance doivent satisfaire aux exigences définies dans le règlement d'évaluation et d'examen.

Certificat de performance attestation

Art. 23

Le service compétent de la SSPsyS délivre, à la demande de la personne en formation, une attestation écrite des prestations de formation accomplies, en particulier en cas d'abandon ou d'interruption de la formation postgrade ainsi qu'en cas d'échec à l'examen final.

6. Section : Évaluations et examens

Examen des preuves de performance, de l'évaluation finale et de l'entretien professionnel final

Art. 24

¹ La condition préalable à la réussite de la formation postgrade est la preuve que les personnes en formation postgrade ont accompli avec succès toutes les parties de la formation postgrade (connaissances et savoir-faire, activité personnelle en psychologie de la santé, supervision, rapports de cas ou travail de recherche pratique) et que l'examen final des documents a été effectué par la personne qui préside la commission de formation postgrade. L'évaluation finale se fait en général par le biais d'un entretien professionnel final entre les personnes en formation postgrade et la personne qui préside la commission de formation postgrade.

² La forme et le contenu des justificatifs sont définis dans le règlement d'évaluation et d'examen.

7. Section : Organisation et assurance et développement de la qualité

Organigramme

Art. 25

L'organigramme du curriculum de la SSPsyS est présenté à l'*annexe 4*.

Commission de la formation postgrade

Art. 26

¹ La SSPsyS dispose d'une commission de formation postgrade. La personne qui préside la commission de formation postgrade est notamment responsable des tâches opérationnelles suivantes :

- a. Examen de l'admission au cursus de formation postgrade
- b. Examen de la prise en compte des acquis antérieurs
- c. Examen de l'équivalence des diplômes de formation postgrade suisses et étrangers et délivrance d'attestations d'équivalence
- d. Entretien de bilan si nécessaire
- e. Examen final des documents
- f. Examen des conditions d'admission à l'entretien professionnel final
- g. Réalisation de l'entretien professionnel final
- h. Organisation et réalisation de l'évaluation finale
- i. Délivrance de l'attestation de formation postgrade et demande à la FSP de l'octroi du titre de spécialisation FSP, pour autant que toutes les parties de la formation postgrade aient été suivies avec succès et dans la mesure exigée.
- j. Définition de mesures visant à garantir et à développer la qualité de la formation postgrade, notamment sur la base des résultats de l'évaluation

² La personne qui préside la commission de formation postgrade peut déléguer des tâches opérationnelles aux membres de la commission de formation postgrade.

Évaluation

Art. 27

¹ La SSPsyS évalue systématiquement le cursus de formation postgrade en demandant aux personnes en formation postgrade d'évaluer la qualité de la formation postgrade dans le cadre d'une évaluation finale, après l'obtention du diplôme de formation postgrade, au moyen d'un formulaire d'évaluation standardisé.

² La SSPsyS tient compte des résultats de l'assurance et du développement de la qualité lors de la planification et du développement postgrade de la filière de formation postgrade.

8. Section: Protection des données et secret professionnel

Protection des données personnelles

Art. 28

¹ L'utilisation, la conservation ou la communication de données personnelles, en particulier de données personnelles sensibles relatives à la santé ou à la sphère privée des clients.clientes, se fait tout au long de la formation postgrade en conformité avec la législation fédérale et la législation cantonale respective sur la protection des données.

² Les rapports de cas écrits et oraux sur les procédures de psychologie de la santé avec des clients.clientes doivent être anonymisés et il doit être impossible de déduire l'identité des personnes. La même règle s'applique par analogie à la supervision.

³ Les formateurs sont tenus de garder le secret sur tout ce qui leur a été confié pendant la formation postgrade concernant les clients.clientes et leur traitement ou sur ce qu'ils ont perçu ou appris (secret professionnel).

9. Section : Protection juridique

Plainte

Art. 29

¹ Les personnes en formation peuvent faire opposition par écrit aux décisions de la Commission de formation postgrade auprès du Comité de la SSPsyS dans un délai de 30 jours à compter de leur notification.

² Les personnes en formation postgrade peuvent déposer un recours auprès de la commission de recours de la FSP contre les décisions sur opposition selon l'alinéa 1 ainsi que contre une décision négative de la FSP concernant l'attribution du titre.

³ Le règlement relatif au traitement des recours par la commission de recours (CR) s'applique aux procédures de recours devant la commission de recours FSP.

10. Section : Validité et entrée en vigueur

Entrée en vigueur

Art. 30

¹ Le règlement entre en vigueur le 1.1.2023.

² Ce règlement remplace le règlement de février 2005.

³ Toutes les personnes en formation postgrade poursuivront leur formation selon ce nouveau règlement au plus tard à partir du 1.1.2026. Les personnes en formation postgrade sont tenues de respecter le nouveau règlement.

Dispositions transitoires

Art. 31

Des dispositions transitoires sont formulées pour la période allant jusqu'au 31.12.2025.

¹ La SSPsyS accepte les inscriptions pour le nouveau curriculum réévalué de la SSPsyS au plus tôt à partir du 01.01.2023. Les premières sessions de formation postgrade selon le nouveau curriculum seront organisées à partir du 01.01.2023.

² Les personnes qui suivent le curriculum de la SSPsyS de février 2005 peuvent terminer leur formation postgrade, évaluation finale comprise, jusqu'au 31.12.2025 aux conditions de l'ancien curriculum. La FSP accepte les demandes concernant l'attribution du titre de spécialisation FSP sur la base des conditions de l'ancien curriculum jusqu'au 15.03.2026.

³ Les personnes qui n'ont pas terminé leur formation postgrade selon l'ancien curriculum avant le 31.12.2025 peuvent demander à la SSPsyS la prise en compte des prestations de formation postgrade déjà accomplies pour le nouveau curriculum. Les principes de prise en compte selon l'art. 20 du présent règlement s'appliquent.

Publication

Art. 32

Le présent règlement d'études et la charte sont publiés sur le site web de la SSPsyS et son site web est relié à celui de la FSP.

Lieu, date

Pour la Société Suisse de Psychologie de la Santé (SSPsyS)

Zürich, 12.12.2022



Urte Scholz, Présidente de la SSPsyS

Annexe 1 (Art. 8)

Coûts

Le coût total minimum de la formation postgrade s'élève en règle générale à environ CHF 26'000, frais de supervision non compris. Les coûts totaux se composent des coûts partiels suivants, qui sont illustrés dans la formation postgrade MAS en psychologie de la santé UZH Unibe :

Elément de formation postgrade	Volume en unités de 45'	Coûts en CHF
Connaissances et compétences	3 CAS Modules transversaux d'e-learning (voir point de frais "Admission au MAS et à l'accomplissement du MAS en psychologie de la santé UZH Unibe")	3 x 7200.-
Admission et obtention du MAS en psychologie de la santé UZH Unibe	Frais de scolarité, frais d'inscription, accès à l'e-learning, et suivi personnalisé	3500.-
Activité réflexive sur la pratique et la théorie	Supervision, accompagnement et évaluation de la pratique (supervisions individuelles ou de groupe au sens strict, études de cas, séminaires d'accompagnement de la pratique, etc.)*	variable
Certification (y compris examen et procédure de reconnaissance) CHF 1'000		900.-
Coûts totaux estimés (hors frais de supervision)		26'000.-

*Les coûts de la supervision varient considérablement, voici donc quelques exemples de coûts :

- Supervision individuelle de CHF 150 à CHF 250 par 60 minutes
- Supervision de groupe de CHF 165 à CHF 250 par groupe par 60 minutes
- Séminaire d'accompagnement de la pratique avec accompagnement d'experts* (individuel et en groupe) CHF 100 par 60 minutes
- Supervision de projet env. 200 CHF par 60 minutes

Domaines thématiques et cours de formation postgrade à choix

I. Offres de formation postgrade CAS

Contenu et objectifs	<p>CAS in Krankheitsbewältigung und Ressourcenstärkung über die Lebensspanne (Universität Zürich)</p> <p><u>Kursinhalt</u> Das Erleben einer Erkrankung oder anderer Herausforderungen im Leben ist für jede Person unterschiedlich. Dabei spielen die Ressourcen, die der Person zur Bewältigung zur Verfügung stehen eine zentrale Rolle. Diese individuellen Ressourcen zu fördern, ist eine Grundaufgabe in der Behandlung und Prävention von Erkrankungen. Damit dies gelingt, ist es wichtig, die Person im Kontext ihrer Lebensphase aber auch ihrer Lebenswelten zu sehen. Der Studiengang vermittelt praxisrelevantes und forschungsaktuelles Wissen sowie Techniken, um diesen Herausforderungen im beruflichen Alltag zu begegnen.</p> <p><u>Kursziel:</u> Das multidisziplinäre Programm vermittelt theoretische und evidenzbasierte Grundlagen und Techniken der Förderung von Krankheitsbewältigung und Ressourcenstärkung in den unterschiedlichen Phasen der Lebensspanne. Weiter sollen die Teilnehmenden Einblicke in aktuelle Ansätze zur Berücksichtigung der Diversität von Lebenswelten sowie personalisierte Zugänge von Lebensqualität und anderen «patient reported outcomes» bekommen. Der Studiengang hat das Ziel, die Teilnehmenden zu befähigen, auf der Basis ihrer akademischen Erstausbildung, Menschen theorie- und evidenzbasiert bei der Krankheitsbewältigung und Ressourcenstärkung zu unterstützen und dabei die individuelle Lebensphase und Lebenswelt zu berücksichtigen.</p> <p><u>Anrechnung</u> Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:</p> <ul style="list-style-type: none">- Themenbereiche: I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII- Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten <p>CAS Psychologie der Arbeit und Gesundheit in der digitalen Welt (Universität Zürich)</p> <p><u>Kursinhalt</u> Die Digitalisierung erzeugt neue Anforderungen an die Arbeit, aber auch neue Möglichkeiten zur Veränderung der Arbeit. Dieser Studiengang kombiniert die Forschung zu Arbeit und Gesundheit mit der Digitalisierung und der Entwicklung von digitalen Werkzeugen. So wird z. B. das Wissen zu gesundheitsförderlicher Führung erarbeitet und mit einem digitalen Werkzeug zur Führungsentwicklung verbunden.</p>
-----------------------------	---

Kursziel

Die Absolvent*innen können anschliessend

- ihre Arbeit gesundheitsförderlich gestalten
- entsprechende digitale Angebote beurteilen und/oder deren Entwicklung begleiten
- die digitale Strategie eines Betriebs aus einer gesundheitlichen Perspektive reflektieren und entsprechende Empfehlungen machen
- im Betrieb als kompetente Partner*in zum Thema Arbeit und Gesundheit auftreten.

Anrechnung:

Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:

- Themenbereiche: I, II, III, IV, V, VI, VII, X
- Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten

CAS in Gesundheitspsychologischer Lebensstiländerung und Mind Body Medicine (Universität Zürich)

Kursinhalt

Der Lebensstil hat einen grossen Einfluss auf die Gesundheit einer Bevölkerung. Eine Lebensstiländerung, mehr Achtsamkeit im Alltag, ein guter Umgang mit Stressoren, eine gesunde Emotionsregulation und eine adaptive Bewältigung von täglichen Herausforderungen und Lebensereignissen spielen eine tragende Rolle bei der Prävention wie auch bei der Behandlung von Krankheiten. Die Gesundheitspsychologie wie auch die komplementäre und integrative Medizin verfügen über ein breites und spezifisches Repertoire an Methoden, Interventionstechniken und unterstützenden Verfahren für gezielte Interventionen im Einzel- und Gruppensetting. Der Studiengang soll dazu qualifizieren, gesunde Personen sowie Patient*innen theorie- und evidenzbasiert bei der Lebensstiländerung zu unterstützen, sowie selbstwirksamkeits- und ressourcenstärkende Massnahmen aus dem Bereich der Mind Body Medicine zu vermitteln.

Kursziel

Das multidisziplinär konzipierte Programm vermittelt das aktuelle gesundheitspsychologische und komplementärmedizinische Grundlagenwissen. Neben theoretischen Konzepten wird im Studiengang Wert gelegt auf die Vermittlung und Anwendung von primär gesundheitspsychologischen und Mind Body Medicine Methoden, Interventionstechniken und modernen Techniken der Gesprächsführung. Die Verbindung von Medizin und Psychologie, sowie von Theorie und Praxis soll ein Repertoire an Interventionsmöglichkeiten bieten, um erfolgreiche und nachhaltige Verhaltensänderungen auf Einzel- oder Gruppenebene zu erreichen. Der Studiengang befähigt die Teilnehmenden, sich auf der Basis ihrer akademischen Erstausbildung auf lebensstiländernde Fragestellungen und Herausforderungen zu spezialisieren.

Anrechnung:

Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:

- Themenbereiche: I, II, III, IV, V, VI, VII
- Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten

CAS Sexuelle Gesundheit (Universität Bern)

Kursinhalt

Aus gesundheitspsychologischer Sicht lässt sich die sexuelle Gesundheit über die Wechselwirkung biologischer, psychischer und sozialer Einflussfaktoren verstehen. Im multidisziplinär konzipierten Programm werden aktuellste theoretische Konzepte und wissenschaftliche Erkenntnisse vermittelt, Techniken der Gesprächsführung geübt und Methoden der Diagnostik und Intervention kennengelernt. Die Verbindung von Psychologie und integrativer Medizin sowie von Theorie, Forschung und Anwendungsfeldern ermöglicht fundierte Ansätze, wie die sexuelle Gesundheit in die Gesundheitsversorgung integriert und gefördert werden kann.

Kursziel:

Die Teilnehmenden...

- erwerben fundierte Kenntnisse zentraler Konzepte und Modelle der sexuellen Gesundheit aus gesundheitspsychologischer Sicht.
- verstehen die Interaktion biologischer, psychischer und sozialer Einflussfaktoren in der Entstehung und Aufrechterhaltung sexueller Gesundheit.
- kennen Risikofaktoren, Bedingungen und Störungen sexueller Gesundheit.
- verstehen die sexuelle Gesundheit und sexuelle Anliegen im Zusammenhang mit physischen und/oder psychischen Beschwerden.
- verfügen über die Kenntnisse und Kompetenzen, um die sexuelle Gesundheit zu erfassen und andere bei Fragen und Anliegen zur sexuellen Gesundheit kompetent zu beraten.
- können aufbauend auf die Grundlagen der theorie- und evidenzbasierten Intervention konkrete Ansätze zur Förderung sexueller Gesundheit entwickeln und bewerten.

Anrechnung:

Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:

- Themenbereiche: I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII
- Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten

CAS Conseil psychologique, santé et famille (Université de Fribourg)

Description

Le CAS « Conseil psychologique, santé et famille » a lieu tous les 2 ans à Fribourg et propose de développer le suivi psychosocial et le conseil dans le domaine de la psycho-oncologie, des douleurs et des maladies chroniques et d'acquérir des techniques pointues de conseil psychologique individuel, de couple et de la famille.

	<p><u>Objectifs</u> Au terme de cette formation, les diplômé-e-s sauront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser des techniques de base de conseil psychologique individuel, de couple et de famille - Utiliser des connaissances et outils dans le domaine des changements de santé - Utiliser et appliquer les bases du suivi psychosocial et du conseil dans le domaine de la psycho-oncologie, des douleurs et des maladies chroniques <p><u>Compétences clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Développer les compétences avancées en matière de communication - Acquérir des techniques pointues de conseil psychologique individuel, de couple et de la famille - Acquérir des connaissances et outils dans le domaine des changements de la santé - Développer le suivi psychosocial et le conseil dans le domaine de la psycho-oncologie, des douleurs et des maladies chroniques <p><u>Anrechnung</u> Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Themenbereiche: II, III - Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten <p>CAS Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé (Université de Genève)</p> <p><u>Description</u> Ce CAS est une formation de niveau avancé portant sur l'analyse des comportements de santé, l'explication des représentations des maladies, les modes de communication sur la santé et la maladie. Le cursus propose un cadre théorique de la méthodologie de l'intervention.</p> <p><u>Objectifs</u> Permettre aux participant-es d'acquérir des connaissances des enjeux actuels du domaine de la prévention des maladies et de la promotion de la santé</p> <p><u>Compétences visées</u> Au terme de cette formation, les diplômé-es sauront :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier une problématique de santé et en dégager les objectifs prioritaires en termes de changement de comportements durables - Identifier des causes de comportements modifiables par une intervention basée sur des diagnostics social, comportemental, épidémiologique et environnemental - Concevoir une intervention «Evidence-based theory» <p><u>Anrechnung:</u> Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen</p>
--	--

	<p>gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Themenbereiche: I, II, III, IV, V, VII, IX, XI - Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten <p>CAS Analyse des pratiques en situations de soins (Université de Lausanne)</p> <p><u>Description</u></p> <p>Le CAS « Analyse des pratiques en situations de soins » a lieu à Lausanne et se focalise sur l'analyse des expériences de soins en contexte, dans leur complexité et leurs interrelations.</p> <p><u>Objectifs</u></p> <p>Au terme de cette formation, les diplômé-e-s sauront:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utiliser les outils d'analyse des pratiques professionnelles. - Comprendre et appréhender le vécu de la maladie dans la société. <p>Exemples de méthodes d'analyse</p> <ul style="list-style-type: none"> - Effectuer une analyse critique des pratiques cliniques et interventions: santé et maladie en contexte <p>L'enseignement sera basé principalement sur des méthodes participatives. Les apports théoriques seront intégrés à des situations concrètes dans différents milieux et les participant-e-s seront sollicités pour exposer des situations et questionnements issus de leur pratique.</p> <p><u>Compétences clés</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Acquérir des connaissances des enjeux actuels de l'analyse des pratiques professionnelles en santé et compléter les compétences en pratique de l'interdisciplinarité. - Développer des outils de compréhension et d'action concernant les situations de soin impliquant les différents niveaux d'analyse individuel, relationnel et culturel. - Analyser l'expérience vécue de la construction de l'image de soi en lien avec la corporéité et ses remaniements dans la maladie - Analyser la relation d'aide et l'activité des soignants au travers de la place de la culture dans les techniques du corps et les pratiques de soin. - Acquérir des connaissances s'appuyant sur la recherche scientifique et la méthodologie en psychologie, et les intégrer dans l'examen final. <p><u>Anrechnung:</u></p> <p>Dieser CAS deckt die folgenden Themenbereiche gemäss Art. 9 des Studienreglements ab, wobei Lernziele- und -inhalte mit den Anforderungen gemäss FSP-Qualitätsstandards für Weiterbildungen in Gesundheitspsychologie übereinstimmen:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Themenbereiche: I, II, III, IV, V, VI, VII, VIII, IX, X, XI, XII - Umfang Wissen und Können: ca. 150 Einheiten
--	---

Prestataires de formation postgrade agréés / manifestations¹	<ul style="list-style-type: none"> - CAS in Gesundheitspsychologischer Lebensstiländerung und Mind Body Medicine, Universität Zürich (15 ECTS) - CAS in Krankheitsbewältigung und Ressourcenstärkung über die Lebensspanne, Universität Zürich (15 ECTS) - CAS Psychologie der Arbeit und Gesundheit in der digitalen Welt, Universität Zürich (15 ECTS) - CAS Sexuelle Gesundheit, Universität Bern (15 ECTS) - CAS Conseil psychologique, santé et famille, Université de Fribourg (10 ECTS) - CAS Sciences comportementales appliquées à la promotion de la santé, Université de Genève (10 ECTS) - CAS Analyse des pratiques en situations de soins, Université de Lausanne (10 ECTS) <p>Remarque : une vue d'ensemble des sessions de formation postgrade autorisées actuelles est disponible sur le site Internet de la SSPsyS sous Formations postgrade. La liste est régulièrement mise à jour.</p>
--	---

II. Autres offres de formation postgrade

Une vue d'ensemble d'autres manifestations de formation postgrade autorisées est disponible sur le site Internet de la SSPsyS sous "Répertoire dynamique des prestations de formation postgrade reconnues". Cette liste n'est pas exhaustive et est régulièrement mise à jour.

Remarque concernant l'assurance qualité : les prestataires de formation postgrade et les filières/modules de formation postgrade autorisés dans le cadre du curriculum de la SSPsyS sont des filières de formation postgrade en psychologie de la santé proposées par des hautes écoles suisses et/ou des filières de formation postgrade accréditées par la Confédération et dont le contenu est en rapport avec la psychologie de la santé.

Les cours de formation postgrade d'autres prestataires de formation postgrade sont admis pour autant que les enseignants soient qualifiés sur le plan technique et didactique et qu'ils disposent d'un diplôme de formation postgrade de troisième cycle dans le domaine qu'ils enseignent.

¹ Remarque sur l'assurance qualité : les prestataires de formation postgrade et les filières/modules de formation postgrade autorisés doivent remplir les exigences de la loi fédérale sur les hautes écoles ou de la loi fédérale sur les professions de la psychologie. S'il s'agit d'une manifestation de formation postgrade en dehors du champ d'application de ces lois fédérales, elle doit remplir les exigences selon le règlement de formation postgrade de la FSP.

Annexe 3 (Art. 11):

Exigences relatives aux rapports de cas et aux critères d'évaluation

Objectif et but:

Le rapport de cas (étude de cas) est une description structurée d'une histoire de cas achevée ou en cours, basée sur des évaluations et des consultations supervisées en psychologie de la santé, avec au moins 5 heures de contact avec le.la client.e (ce qui correspond à 150 unités au total), avec une réflexion intensive et systématique sur les liens avec la théorie et la pratique personnelle, et dans le but d'élargir les compétences professionnelles.

Critères de sélection des cas:

- Exigeant : l'histoire du cas présente une complexité suffisante ; par exemple, différents types d'intervention et procédés diagnostiques sont utilisés et/ou la question de la psychologie de la santé est complexe.
- Intérêt personnel pour la connaissance : Les personnes en formation postgrade considèrent le cas en cours comme un défi ou, dans le cas d'un cas clôturé, elles considèrent rétrospectivement la procédure choisie d'un œil critique.
- Lien entre la théorie et la pratique : il est possible de déduire des liens entre la théorie et les connaissances pratiques.

Volume:

- Les personnes en formation postgrade rédigent au moins 3 rapports de cas basés sur des évaluations et des consultations supervisées en psychologie de la santé, avec au moins 5 heures de contact avec le.la client.e par cas (ce qui correspond à 150 unités au total).
- Le volume de chaque rapport de cas est de 10 à 15 pages (sans annexe) ; taille de police 11, interligne 1,5.

Lien avec la supervision:

- Les rapports de cas doivent être accompagnés, discutés et évalués par écrit par le.la superviseur.superviseuse dans le cadre de la supervision.

Exigences en matière de contenu:

- Aspects professionnels (compréhension du cas basée sur la théorie, interventions basées sur des hypothèses)
- Aspects personnels : Introspection, vérification de soi
- Aspects techniques (structure, langage, lisibilité, traçabilité)

Structure type du rapport de cas:

- Titre
- Résumé
- Table des matières
- Introduction
- Description du mandat
- Présentation du cas
- Description du processus
- Tableau récapitulatif du déroulement chronologique
 - Réflexion critique
 - Conclusion
 - Annexe (fiches d'évaluation des tests, dessins, photos, etc.)

Critères d'évaluation:

- La structure et l'articulation du rapport de cas : clarté, logique, compréhensibilité
- Compréhension du cas fondée sur la théorie : lien professionnel convaincant entre la théorie et la pratique
- Diagnostic en psychologie de la santé : saisie complète du vécu et du comportement en rapport avec la santé.
- Planification, mise en œuvre et évaluation des interventions fondées sur des hypothèses : Adéquation et traçabilité des procédures choisies.
 - Réflexion critique sur les procédures choisies, en particulier réflexion critique sur les démarches et les méthodes.
- Conclusion : reproductibilité et généralisation des effets d'apprentissage.

Critères d'évaluation pour l'évaluation finale:

1. Professionnalisme/compétence en rapport avec la présentation du rapport de cas à discuter
2. Capacité de dialogue et de réflexion dans le cadre de l'entretien professionnel final

Exigences relatives au travail de recherche pratique et critères d'évaluation

Objectif et but:

Dans ce travail de recherche pratique complet, une question ouverte de psychologie de la santé est traitée. Le travail associe les théories, concepts et méthodes scientifiques de la psychologie de la santé à l'exercice pratique de la profession de psychologue de la santé.

Critères pour le choix d'un thème pour le travail de recherche pratique:

- Orientation pratique : la question posée est d'une pertinence pratique.
- Besoin : il existe un besoin de clarifier un lien ou un effet d'une intervention ou de développer des procédures, méthodes ou instruments correspondants.
- Intérêt personnel pour la connaissance : Les personnes en formation postgrade considèrent le thème comme un défi et, dans l'idéal, il présente un lien avec leur activité pratique.
- Lien entre la théorie et la pratique : il est possible de déduire des liens entre la théorie et les connaissances pratiques.
- Exemples : Développement d'une intervention visant à promouvoir l'activité physique ; évaluation d'une campagne de promotion de la santé.

Volume:

Le volume du travail de recherche pratique est de 30 à 50 pages (sans annexe) avec une police de caractère de taille 11 et un interligne de 1,5.

Méthodologie / exigences en matière de contenu:

Les méthodes sont variées, mais doivent être adaptées à l'objet de la recherche et à la problématique. Les premiers mouvements de recherche exploratoire, les projets pilotes, le traitement systématique d'un thème jusqu'aux projets de recherche universitaires élaborés (thèses) sont possibles.

Déroulement:

Avant le début du projet, un concept doit être soumis à la commission de formation postgrade de la SSPsyS. Après une réponse positive, le projet peut être lancé.

Critères d'évaluation:

1. Structure et articulation du travail de recherche pratique : clarté, logique, traçabilité
2. Adéquation et traçabilité de la méthode de recherche utilisée
3. Cadre théorique approprié de la problématique
4. Qualité du résultat : technicité, traçabilité, gain de connaissances, applicabilité et utilité
5. Réflexion sur le processus d'élaboration, y compris les implications différenciées et déduites pour la pratique

Critères d'évaluation pour l'évaluation finale:

1. Expertise/compétence en rapport avec la présentation du travail de recherche pratique à discuter
2. Capacité de dialogue et de réflexion dans le cadre de l'entretien professionnel final

Annexe 4 (Art. 25):

Organigramme

